NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR
MRC DES LAURENTIDES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Budget 2027 : optimiser les services sur le territoire tout en limitant l'impact financier

Mont-Blanc, le 25 novembre 2026. – Réuni en séance, le conseil des maires et mairesses de la MRC des Laurentides a adopté un budget de 20 954 165 $, en hausse de 3,05 % par rapport à 2026. Cette adoption s'inscrit dans un contexte où les besoins du territoire se multiplient, tandis que les marges de manœuvre financières se resserrent.

Des défis grandissants, une gestion rigoureuse

Les défis ne manquent pas : accès au logement abordable, maintien du transport collectif et adapté, protection des milieux naturels, soutien au développement économique et social. Pour y répondre, la MRC des Laurentides mise sur une gestion rigoureuse de ses finances, afin de concilier développement durable, responsabilités régionales et qualité des services aux municipalités et à la population.

Dans ce contexte de fortes pressions financières, le budget 2027 traduit la volonté d'optimiser les ressources et de mutualiser les moyens des 20 municipalités pour limiter les répercussions financières. La MRC continue ainsi d'assumer les responsabilités confiées par le gouvernement du Québec et de poursuivre les initiatives essentielles à la vitalité du territoire.

Quatre grandes composantes des quotes-parts municipales

Les contributions municipales prévues pour 2027 se répartissent entre quatre volets :

- **42,1 % — Services et responsabilités régionales**
  Aménagement du territoire et urbanisme, évaluation foncière, gestion des cours d'eau, des terres publiques, les technologies de l'information, schéma de la sécurité incendie, développement de la zone agricole, géomatique, environnement et plan climat, gestion des infrastructures récréotouristiques régionales, soutien au développement social, vente pour taxes et gestion des programmes de subventions gouvernementaux.

Soucieuse du bien-être de ses citoyens, la MRC des Laurentides consacre une enveloppe de 175 000 $ au soutien à la mission des organismes sociocommunautaires du territoire.

« Les enjeux sociaux sont grands et certains organismes essentiels peinent à assumer financièrement leur mission. Cette initiative est reconduite depuis quelques années pour éviter toute coupure de services à une population vulnérable », fait valoir le préfet de la MRC, Marc L'Heureux.

- **41 % — Gestion des matières résiduelles**
  Services liés aux ordures, aux matières recyclables et organiques, ainsi qu'au réseau d'écocentres.

- **14,4 % — Organismes apparentés et services à la population**
  Soutien notamment au développement économique (CDE), au transport collectif et adapté (TACL) et à la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

- **2,5 % — Projets collectifs régionaux**
  Initiatives choisies par les élus pour répondre à des besoins qui dépassent les limites d'une seule municipalité. Après avoir acquis en 2026 un terrain destiné à accueillir La Hutte à Sainte-Agathe-des-Monts, la MRC poursuit ses engagements en 2027 en bonifiant le soutien à la mission des organismes sociocommunautaires du territoire, en contribuant à l'acquisition d'un appareil d'IRM, en appuyant l'ajout de cadets policiers et en soutenant le Centre collégial de Mont-Tremblant par l'intermédiaire de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme.

Les quotes-parts municipales, soit les contributions financières des 20 municipalités au fonctionnement de la MRC, à la prestation de services et à la réalisation de projets régionaux, totalisent **13 810 890 $ en 2027, une augmentation de 4,42 % par rapport à 2026.**

Fonds Région et ruralité (volet 2)

Le Conseil des maires utilise également son Fonds Région et ruralité, volet 2, pour soutenir financièrement des projets dans plusieurs domaines, tels que :

- **Éducation :** le Campus connecté;
- **Environnement et changement climatique :** le Sommet des Laurentides;
- **Économie :** le soutien à des projets structurants d'organismes et de municipalités;
- **Bien-être et plein air :** l'entretien et l'amélioration des infrastructures récréotouristiques, ainsi que l'accès aux plans d'eau pour la population.

Tous ces projets s'inscrivent dans la vision de la planification stratégique de la MRC et ses priorités d'interventions.

Matières résiduelles : là où le bât blesse

- À elles seules, les matières résiduelles représentent près de la moitié de la quote-part de la MRC aux municipalités. Aucun autre poste de dépenses ne pèse aussi lourd dans la facture. Pour en freiner la hausse, il n'y a pas de solution miracle : **il faut moins enfouir de déchets, mieux trier les matières recyclables et valoriser davantage les matières organiques.** Si la MRC doit répercuter les coûts de traitement sur les municipalités, ce sont les gestes quotidiens des citoyens, des commerçants et des institutions qui peuvent changer la donne. L'enfouissement ne relève donc plus seulement d'une responsabilité environnementale, mais aussi économique. **Moins d'enfouissement, moins de dépenses pour la collectivité.**



Le transport adapté et collectif sous pression

Les compressions et les retards de versement des subventions gouvernementales fragilisent le financement du Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL), dont les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut assument conjointement la responsabilité.

Face à cette baisse du soutien gouvernemental, les deux MRC doivent revoir le financement du service, ce qui aura un effet sur les tarifs payés par les usagers. Une taxe sur l'immatriculation des véhicules est également envisagée pour 2028 afin de contribuer au maintien du transport collectif et adapté sur le territoire.

« Alors que certaines régions du Québec ont dû réduire leur offre de transport collectif et adapté, nous avons réussi à maintenir ce service essentiel malgré les contraintes financières. Un exercice exigeant qui a nécessité des choix budgétaires difficiles », explique Marc L'Heureux.

« Derrière ces chiffres, il y a des services que nos municipalités ne pourraient pas toujours offrir avec la même portée en agissant seules, poursuit M. L'Heureux. La mise en commun de nos ressources nous permet d'assumer nos responsabilités et d'avancer sur des enjeux partagés, tout en demeurant attentifs à la capacité de payer de nos communautés et en nous assurant d'une gestion rigoureuse », conclut Marc L'Heureux, préfet de la MRC des Laurentides.

Source :
Guillaume Bernard
Responsable aux communications
819 425-5555 poste 1048
gbernard@mrclaurentides.qc.ca